

3 J TECHNOLOGIES
Société à responsabilité limitée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 8, boulevard Marcel Paul - ZI Pahin Concerto
31170 TOURNEFEUILLE
425 022 282 RCS TOULOUSE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2023

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élevant à 255 564,88 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	255 564,88 euros
. A titre de dividendes aux associés soit 375,83 euros par part	191 674,00 euros
. Le solde en totalité au compte "autres réserves" qui passe ainsi de 621 491,50 à 688 382,38 euros.	63 890,88 euros

Il est précisé que :

- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 99 595,31 euros,
- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 non éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 92 078,69 euros.

Le paiement des dividendes sera effectué le 30 juin 2023.

Nous vous informons que les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.



L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Il est par ailleurs rappelé aux associés qui ont le statut TNS dans la Société qu'en application de l'article L. 131-6, III, 2° du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par eux-mêmes, leur conjoint ou le partenaire auquel ils sont liés par un pacte civil de solidarité ou leurs enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :

- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant,
- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant.

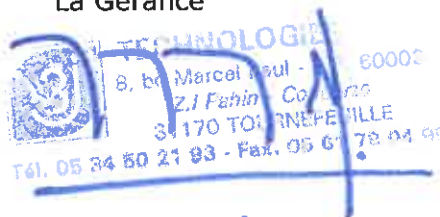
Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Date de clôture	Dividendes versés	Montant par titre	Montant éligible à l'abattement de 40 %	Montant non éligible à l'abattement de 40 %
31/12/2021	213 178,00	418,00 €	110 768,96 €	102 409,04 €
31/12/2020	Néant	-	-	-
31/12/2019	126 100,00	247,25 €	65 522,55 €	60 577,45 €

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 juin 2023

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Gérance



COMPTES ANNUELS

2022

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Annexe



Accessit

Groupe **ATHOS CONSEIL**

EXPERTISE COMPTABLE

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SARL SARL 3J TECHNOLOGIES

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2022, dont le total est de 1 563 994 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 255 565 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 31/12/2022 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2022 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 1 an
- * Agencements des constructions : 10 à 20 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

Règles et méthodes comptables

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

0Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

Methodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	118 421			118 421
Immobilisations incorporelles	118 421			118 421
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	119 775			119 775
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	833			833
- Installations générales, agencements aménagements divers	304 118			304 118
- Matériel de transport	141 241	98 151	84 449	154 943
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	267 327			267 327
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	833 294	98 151	84 449	846 996
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés	10 015			10 015
- Prêts et autres immobilisations financières	18 819			18 819
Immobilisations financières	28 834			28 834
ACTIF IMMOBILISE	980 549	98 151	84 449	994 250

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		98 151		98 151
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		98 151		98 151
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		84 449		84 449
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		84 449		84 449

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	104 539	5 445		109 984
Immobilisations incorporelles	104 539	5 445		109 984
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	104 771	4 257		109 027
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	833			833
- Installations générales, agencements aménagements divers	185 630	21 523		207 153
- Matériel de transport	113 887	21 392	84 449	50 829
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	241 204	10 173		251 377
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	646 323	57 345	84 449	619 218
ACTIF IMMOBILISE	750 862	62 790	84 449	729 202

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 359 279 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	18 819		18 819
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	275 849	275 849	
Autres	43 726	43 726	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	20 885	20 885	
Total	359 279	340 460	18 819
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Total	

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 9 999,98 euros décomposé en 510 titres d'une valeur nominale de 19,61 euros.

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges	72 000		20 000		52 000
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires	25 668		10 957		14 711
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales					
sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
Total	97 668		30 957		66 711
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation			30 957		
Financières					
Exceptionnelles					

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 606 226 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	68 462	21 403	47 059	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	75 694	75 694		
Dettes fiscales et sociales	142 712	142 712		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	319 358	319 358		
Produits constatés d'avance				
Total	606 226	559 167	47 059	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	65 000			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	37 168			
(**) Dont envers les associés	219 915			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 219 915 euros.

Charges à payer

	Montant
FFNP CHGES EXT	530
CONGES A PAYER	28 290
AUTRES CHARG.PERS.A PAYER	14 000
CHARGES CONGES PAYES	11 396
ORG.SOC. CHARGES A PAYER	6 020
ETAT AUTRES CH. A PAYER	571
Total	60 807

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
ccav 2022	20 885		
Total	20 885		

3 J TECHNOLOGIES
Société à responsabilité limitée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 8, boulevard Marcel Paul - ZI Pahin Concerto
31170 TOURNEFEUILLE
425 022 282 RCS TOULOUSE

BILAN AU 31.12.2022

Pour copie certifiée conforme



Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SARL 3J TECHNOLOGIES		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*		12	
Adresse de l'entreprise		8 boulevard MARCEL PAUL 31170 TONARN FEUILLE		Durée de l'exercice précédent*		12	
Numéro SIRET*		4 2 5 0 2 2 2 8 2 0 0 0 2 3		Néant ☐		*	
				Exercice N clos le,		31/12/2022	
		Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC			
		Frais de développement *	CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	118 420	109 983	8 436
		Fonds commercial (1)	AH	AI			
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO			
		Constructions	AP	AQ	119 775	109 027	10 747
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	832	832	
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	726 387	509 358	217 029
		Immobilisations en cours	AV	AW			
		Avances et acomptes	AX	AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
		Autres participations	CU	CV			
		Créances rattachées à des participations	BB	BC			
		Autres titres immobilisés	BD	BE	10 015	10 000	15
		Prêts	BF	BG			
		Autres immobilisations financières*	BH	BI	18 818		18 818
TOTAL (II)		BJ	BK	994 250	739 202	255 048	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM			
		En cours de production de biens	BN	BO			
		En cours de production de services	BP	BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS			
		Marchandises	BT	BU			
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW			
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	275 848	46 600	229 248
		Autres créances (3)	BZ	CA	43 725		43 725
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC			
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement dont actions propres :	CD	CE			
		Disponibilités	CF	CG	1 015 086		1 015 086
		Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	20 885		20 885
Comptes de régularisation	TOTAL (III)		CJ	CK	1 355 546	46 600	1 308 946
	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	1A	2 349 796	785 802	1 563 994
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes		(3) Part à plus d'un an		CR	
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :		Stocks :		Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SARL 3J TECHNOLOGIES		Néant ☐ *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 10 000)		DA	10 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)		DC		
	Réserve légale (3)		DD	1 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)		DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)		DG	624 491	
	Report à nouveau		DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	255 564	
	Subventions d'investissement		DJ		
	Provisions réglementées *		DK		
	TOTAL (I)		DL	891 056	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM	
Avances conditionnées		DN			
TOTAL (II)		DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP	52 000	
	Provisions pour charges		DQ	14 711	
	TOTAL (III)		DR	66 711	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS		
	Autres emprunts obligataires		DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU	68 462	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)		DV	219 915	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	75 693	
	Dettes fiscales et sociales		DY	142 712	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ		
	Autres dettes		EA	99 442	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)		EB		
TOTAL (IV)		EC	606 226		
Ecart de conversion passif*		(V)	ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	1 563 994		
RENVIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B	
	(2)	Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
			Ecart de réévaluation libre	1D	
			Réserve de réévaluation (1976)	1E	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	559 167
	(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032